

## PROTOCOLE DE MADRID

### FORMULAIRE TYPE 5 (FT5) : DÉCLARATION D'OCTROI TOTAL OU PARTIEL DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE

Règle 18ter.2) du règlement d'exécution

<b>I. Nom de l'Office :</b>
<b>II. Numéro de l'enregistrement international :</b>
<b>III. Nom du titulaire :</b>
<b>IV. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :</b>  <input type="checkbox"/> La protection est accordée pour <u>tous</u> les produits et services pour lesquels la protection a été demandée (règle 18ter.2)i)  <input type="checkbox"/> La protection est accordée pour les produits et services ci-après (règle 18ter.2)ii) :
<b>V. Non-revendication ou réserve :</b>  <i>Veillez indiquer le ou les éléments de la marque pour lesquels la protection ne peut être accordée :</i>   <i>Veillez indiquer également, en cochant <b>une seule</b> des options ci-après, si la non-revendication ou la réserve s'applique :</i>  <input type="checkbox"/> À l'égard de tous les produits et services.  <input type="checkbox"/> Uniquement à l'égard des produits et services ci-après :

**VI. Informations concernant la possibilité de déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse (auprès de l'Office ou d'une autorité extérieure à l'Office) lorsqu'elles sont disponibles :**

- i) Délai pour déposer une requête en réexamen ou un recours ou, le cas échéant, pour présenter une réponse :
- ii) Calcul du délai (*le délai court à partir de*) :
- iii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé ou la réponse présentée :
- iv) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours ou de présenter la réponse dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :
- v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

**VII. Informations relatives à l'obligation de déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque :**

- i) Délai pour déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque :
- ii) Calcul du délai (*le délai court à partir de*) :
- iii) Autorité auprès de laquelle une telle déclaration doit être présentée :
- iv) Nécessité de déposer la déclaration d'utilisation effective d'une marque dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :
- v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

**VIII. Date et signature de l'Office :**